

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

### MAIRIE D'AVALLON

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2015 à 19 h 30

L'an deux mil quinze, le douze novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD, Françoise WICKER, Jamilah HABSAOUI, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Brice BESNARD, Alice GUNDUZ, Sonia PATOURET, François-Xavier NAULOT (arrivé durant la séance), Denise GALLIMARD, Patrick LEBLANC, Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING.

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME  
Madame Cécile VIOLLET donne pouvoir à Madame Françoise WICKER  
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Madame Françoise BAUDOT  
Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO  
Monsieur Mourad CHENAF donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET  
**Secrétaire de séance :** Alice GUNDUZ

*Convocation du 5 novembre 2015 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

Le Maire informe l'assemblée de l'ajout de deux sujets en affaires questions diverses, document déposé sur table, et des pouvoirs donnés.

**1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

**2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

**3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions**

Aucune intervention sollicitée.

<b>INTERCOMMUNALITE</b>
-------------------------

**4. Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Le conseil municipal émet divers avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par la Préfet de l'Yonne le 12 octobre dernier.

**5. Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan – révision des statuts**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de révision statutaire proposé par la CCAVM.

**6. Contrat de territoire du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Avallonnais**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de moyens du contrat de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Avallonnais 2015-2017 et valide la programmation d'animations et d'actions pour l'année 2016 proposée.

**7. Transfert de compétence et des services crèches « Caribou » et « Galipette » à la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions et modalités de transfert à la CCAVM des personnels des crèches Caribou et Galipette au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre du transfert de cette

compétence, et décide de supprimer les emplois correspondants figurant au tableau des effectifs communaux.

**8. Transfert de compétence et des services crèches « Caribou » et « Galipette » - mise à disposition des services communaux « ressources humaines » et « services techniques »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions et modalités de mise à disposition de la CCAVM des deux services municipaux ressources humaines et services techniques, dans le cadre du transfert des crèches Caribou et Galipette, afin d'assurer la continuité de la gestion et du fonctionnement de ces deux structures et la bonne organisation des services.

**9. Transfert de compétence et des services crèches « Caribou » et « Galipette » - conventions et partenariats**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ prend acte de la résiliation, à compter du 31 décembre 2015, des conventionnements existants relatifs à la gestion des crèches et conclus avec les différents partenaires
- ✓ approuve l'établissement d'une convention de partenariat avec la CCAVM, afin de garantir la continuité des projets mis en place par la ville dans le cadre de l'éveil culturel des enfants, et décide de maintien de ces prestations à titre gracieux pour l'année 2016.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**10. Décisions modificatives budgétaires – exercice 2015 : budgets principal et annexes**

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires n° 2 des budgets « principal » et annexes « cinéma » et « camping ».

**Résultat du vote :** 27 voix "POUR" et 2 abstentions : G. DEMARTINI et F. LE MOING

**11. FISAC – approbation de la décision de subvention**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de subvention accordée par l'Etat au titre du FISAC et autorise le Maire à signer la convention relative aux opérations collectives urbaines ou de modernisation en milieu rural, ainsi que la convention multi-partenariale avec l'association « Les Vitrites de l'Avallonnais ».

**12. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz – fixation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, instaure et fixe le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par des chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz à compter de 2015.

**13. Admission de titres de recettes en non-valeur**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes se rapportant aux exercices 2010 à 2013, pour lesquels les poursuites effectuées par le Trésorier pour leur recouvrement se sont avérées infructueuses.

**14. Réintégration de biens immobiliers dans l'actif communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réintégration dans l'actif communal de deux pavillons vacants restitués à la ville par le SDIS et arrête la valeur comptable attribuée à chacun d'eux.

**15. Fixation de la durée comptable d'amortissement d'instruments de musique – budget principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 5 ans la durée comptable d'amortissement des instruments de musique nouvellement acquis pour la Classe d'Orchestre de l'Ecole Victor Hugo.

**16. Transfert de la garantie d'emprunt de la ville dans le cadre de la fusion par absorption de la SA Yonne Habitation au profit de Domanys**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir au profit de l'OPH Domanys les garanties d'emprunts qui étaient accordées à la SA Yonne Habitation suite à la fusion par absorption de cette dernière.

**17. Association CLAS – participation de la ville à l’abonnement annuel par enfant pour 2015**

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de prendre en charge par la ville l’abonnement annuel 2015 par enfant mineur qui participe aux activités proposées par l’association CLAS, dont le montant est fixé à 20 €.

**18. Fête de l’Aïd El Kébir 2015**

Le conseil municipal décide de prendre en charge le coût du transport des animaux emmenés pour être abattus à l’abattoir dans le cadre de la manifestation rituelle musulmane « Aïd el Kébir ».

**Résultat du vote :** 27 voix « POUR » et 2 « CONTRE » : G. DEMARTINI et F. LE MOING

**RESSOURCES HUMAINES**

**19. Personnel communal – modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois communaux proposée permettant :

- ✓ la nomination d’agents au titre de l’avancement de grade et de la promotion interne
- ✓ la pérennisation des emplois d’agents recrutés dans le cadre de remplacements

**Résultat du vote :** 27 voix « POUR » et 2 abstentions : G. DEMARTINI et F. LE MOING

**20. Renouvellement de la mise à disposition d’un agent – EPIC Office de Tourisme**

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de renouveler la mise à disposition de l’office de tourisme d’un agent, placé à sa demande en disponibilité et qui réintègrera ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**21. Frais de déplacements intra-muros – mise en place d’une indemnité forfaitaire**

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de la mise en place d’une indemnité forfaitaire qui sera versée aux agents appelés à utiliser régulièrement leur véhicule personnel dans le cadre de leur service pour se déplacer à l’intérieur de la résidence administrative.

**22. Assurance statutaire – adhésion au contrat groupe du CDG 89**

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte la proposition reçue du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Yonne suite à la négociation d’un contrat d’assurance statutaire.

**23. Noël des enfants du personnel communal – bon d’achat**

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide, dans le cadre de l’organisation de l’arbre de Noël des enfants du personnel communal, de mettre en place un bon d’achat à valoir chez les commerçants d’Avallon, alternatif à l’achat d’un jouet, pour les enfants âgés de plus de 10 ans.

**URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE**

**24. Acquisition par la ville de l’ancienne Maison de Retraite d’Avallon – avenue de la République**

Le conseil municipal décide de l’acquisition, dans le cadre du projet de revitalisation du Centre-Bourg, de l’ancienne Maison de Retraite de la Morlande et sollicite le concours financier de l’Etat, au titre de la DETR 2015, à hauteur de 50 % du prix d’acquisition du bien.

**Résultat du vote :** 24 voix POUR et 5 abstentions : S. PATOURET (2 voix – pouvoir M. CHENAF), F.X. NAULOT, D. GALLIMARD et P. LEBLANC

**25. Collégiale Saint Lazare – maîtrise d’œuvre : attribution et signature du marché**

Le conseil municipal, à l’unanimité, prend acte du choix du jury pour la maîtrise d’œuvre des opérations de restauration de la Collégiale Saint Lazare et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et sollicite tout concours financier susceptible d’être alloué, notamment auprès de l’Etat et de tout autre financeur.

**PATRIMOINE FORESTIER**

**26. Forêt communale d’Avallon – complément au plan de coupe de l’exercice 2016**

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve le complément au plan de coupe de l’exercice 2016 présenté par l’Office National des Forêts.

## TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

### **27. Restauration des continuités écologiques – programme Life+ : travaux sur les moulins appartenant à la ville**

Le conseil municipal décide de retenir, au vu des propositions présentées, les travaux d'aménagement à réaliser sur les trois moulins communaux (NAGEOTTE, POICHOT et MATHEY) afin de répondre à l'obligation de restauration de la continuité écologique.

**Résultat du vote** : 22 voix POUR et 7 abstentions : S. PATOURET (2 voix – pouvoir M. CHENAF), F.X. NAULOT, D. GALLIMARD, P. LEBLANC, G. DEMARTINI et F. LE MOING.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS

### **28. Affaires et questions diverses**

#### **✓ subvention sportive exceptionnelle - exercice 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au Centre Aquatique Avallonnais une subvention, à titre exceptionnel, de 1 000 € pour faire face aux frais de recrutement d'un éducateur diplômé assurant l'intérim et la continuité de l'encadrement de l'école de natation suite au congé maternité de l'éducatrice.

#### **✓ classe d'orchestre à l'école Victor Hugo – année scolaire 2015/2016 : demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite au titre du budget de fonctionnement de la classe d'orchestre de l'école Victor Hugo pour l'année scolaire 2015/2016, tout concours financier susceptible d'être alloué, notamment auprès de l'Etat (DRAC de Bourgogne) et auprès de tout financeur.

### **29. Informations du Maire**

Le Maire fait part à l'assemblée :

- des remerciements reçus pour les aides apportées par la ville
- des réponses attendues des élus pour l'organisation des bureaux de votes pour les scrutins des 6 et 13 décembre 2015
- des dates des réunions de quartiers

La séance est levée à 22 h 30.

---